



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100539

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9039
N/REF : 6/10/2024 0H36 C:000780 I:27007
V/REF : DI N INT1379013 RF 26/02/2013

SDC 'Esprit Rive Gauche 2'
C/O REGIE CARRON
9, RUE GRENETTE
69299 LYON CEDEX 02

IMMEUBLE : ESPRIT RIVE GAUCHE 2
15/17 RUE GUSTAVE NADAUD
16 YVES FARGES/7 R. DESAUGIERS
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 15 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N15
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. J. FALCETO

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 1 SUPRESSEUR
CONTROLE ET ENTRETIEN DE 5 MOTEURS VMC

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Mars
et 1er Septembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2024

Prix de base du contrat : 392,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2012	Valeur	: 110,9
	Mois de l'indice de révision	: 02/2024	Valeur	: 138,5

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien 5 moteur(s) de V.M.C.	2/AN	353,97	176,98



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100539

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien de 1 surpresseur(s)	2/AN	117,99	58,99
TOTAL H.T.				235,97
T.V.A. a 10,00%				23,59
TOTAL T.T.C.En EURO				259,56

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.